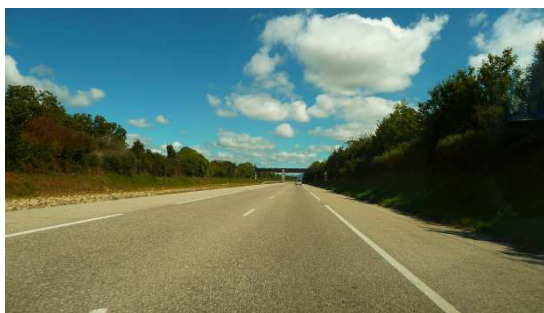


Rhône-Alpes Région



Compte rendu de la réunion « Agriculteurs de l'aval »

1

Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Judi 12 janvier 2012, 10h, Epinouze

Laure Amélie Monnot, Yannick Arama

TABLE DES MATIÈRES COMPLÈTE

Table des matières complète.....	2
1. Contexte : 11 réunions par « Mondes »	3
1.1 Pourquoi ces réunions ?	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées	4
1.4 Utilisation des résultats.....	5
1.5 Groupes ou Mondes réunis	5
2. Synthèse des points de vue des participants sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques	6
3. Les problèmes évoqués par le monde agricole et leurs idées d'actions.....	7
3.1 Besoin de faire reconnaître le poids de l'agriculture et sa fonction particulière dans la société.....	7
3.2 Répartition entre usages et entre agriculteurs :	7
3.3 Besoin autour des modes de gestion des restrictions actuelles	7
3.4 Règles de gestion futures	8
3.5 Qualité:	8
4. Note d'ambiance et éléments de conclusion des deux réunions AMONT ET AVAL.....	9
5. Présents à la réunion	10

1. CONTEXTE : 11 RÉUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

1.1 Pourquoi ces réunions ?

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
 - **D'animer une stratégie territoriale commune**
 - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- Un **Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- Un **Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- Un **Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront

l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

1.2 Objectifs des réunions

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

4

1.3 Questions abordées

En début de réunion, pour introduire le contexte

- Pourquoi vous avoir demandé de venir et comment va fonctionner le processus pour choisir la stratégie du SAGE ?
- Qui est présent aujourd'hui ?
- Quel est votre sentiment sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques (pour certains groupes uniquement)?

En cours de réunion pour avancer sur les stratégies possibles

- Quels sont vos besoins et vos problèmes concrets autour de l'eau et des milieux aquatiques que vous rencontrez au quotidien (Les groupes des élus ont souhaité travailler à partir des enjeux de l'Etat des lieux) ?
- Quelles idées et pistes d'action pour y répondre ?

En fin de réunion, pour organiser dans chaque monde et dans le processus SAGE, ce qui doit être fait par la suite

- Quelle suite à cette réunion ?

1.4 Utilisation des résultats

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

1.5 Groupes ou Mondes réunis

Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont
- Industriels
- Partenaires institutionnels
- Elus de l'Amont

Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

www.sage-bievre-liers-valloire.fr

Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

Le 20 Mars 2012

Invités : tous « mondes » confondus

Présentation des premiers scénarios

2. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS SUR L'ÉTAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

En début de réunion, les agriculteurs ont tenu a rappelé que l'eau était pour eux un outil de production, indispensable à leur activité.

Les agriculteurs évoquent les pressions auxquels ils font face autour de la quantité d'eau disponible pour leur usage, en particulier au cours des périodes de sécheresse où ils sont soumis à des restrictions fortes (arrêt sécheresse). Bien que les agriculteurs fassent le constat que l'eau manque dans les rivières, en été notamment, ils expriment une certaine incompréhension vis-à-vis de la justification de certaines restrictions imposées et s'étonnent que l'usage agricole soit sans cesse ainsi « montré du doigt ».

Les agriculteurs sont bien conscients que la ressource en eau est à partager avec d'autres usages, et revendiquent un partage équitable de la ressource, qui résultera d'un effort de tous. Actuellement, la gestion de l'eau entre agriculteurs tend à être de plus en plus raisonnée, seule une minorité d'agriculteurs continuent dans une gestion non-raisonnée. Cependant, ils s'étonnent qu'il y ait de l'eau disponible pour un projet tel que Center Parc alors que les projets d'irrigation sont suspendus depuis 2 ou 3 ans à cause de l'étude sur les volumes prélevables en cours.

Certains agriculteurs trouvent qu'il y a suffisamment d'eau dans la nappe, et que la question est surtout celle d'une utilisation différente de l'eau. Cependant, ce constat d'une ressource suffisante ne fait pas l'unanimité au sein du groupe d'agriculteurs.

De nombreux agriculteurs insistent sur l'importance des aménagements effectués pour accompagner une nouvelle gestion de l'eau. Ils constatent que des aménagements passés (remembrements, imperméabilisation des sols...), dont l'homme est à l'origine, réduisent les possibilités de stockage de l'eau sur le bassin. Certains posent la question du devenir des canaux de la Valloire qui ne sont plus utilisés actuellement.

L'état qualitatif de l'eau fait débat au sein du groupe d'agriculteurs. La majorité des agriculteurs estiment que la qualité de l'eau n'est pas mauvaise et trouvent que les pressions d'ordre écologique qui pèsent sur eux sont de plus en plus fortes. Cependant, la plupart d'entre eux comprennent la contrainte de ne pas polluer à proximité des zones de captages afin de protéger la ressource en eau à destination de l'AEP. La plupart des agriculteurs appréhendent de futures réglementations, qui seront encore plus exigeantes sur les produits à utiliser, les traitements à appliquer, même si certains en comprennent la justification.

3. LES PROBLÈMES ÉVOQUÉS PAR LE MONDE AGRICOLE ET LEURS IDÉES D' ACTIONS

3.1 Besoin de faire reconnaître le poids de l'agriculture et sa fonction particulière dans la société

Les agriculteurs ont insisté sur l'importance de l'activité agricole au sein du territoire de Bièvre Liers Valloire. Ils se disent prêts à faire des efforts, si leurs actions sont reconnues et valorisées par le reste de la société, ce qui est rarement le cas actuellement.

3.2 Répartition entre usages et entre agriculteurs :

Les agriculteurs s'accordent sur le fait que la répartition de la ressource en eau doit être équitable entre les usages, et soulignent également que ce principe d'équité est valable autant pour les efforts à fournir pour la réduction des volumes prélevables que pour les nouveaux droits d'accès à l'eau. Cette dernière remarque renvoie à l'important prélèvement prévu pour le Center Parc.

Pour la gestion concertée de l'eau, les agriculteurs proposent de :

- Ne pas autoriser les transferts d'eau d'un bassin à un autre (pas d'apport d'eau sur le bassin BLV depuis l'Isère ou le Rhône) mais également de ne pas autoriser de sortie d'eau à l'extérieur du bassin (cf. Center Parc).

3.3 Besoin autour des modes de gestion des restrictions actuelles

Les agriculteurs estiment que les restrictions de prélèvements ne sont pas assez bien pilotées, ce qui nuit à leur gestion entre agriculteurs.

Les pistes d'action évoquées par les agriculteurs pour palier à ce besoin d'une meilleure gestion des restrictions annuelles sont les suivantes :

- Informer précisément des périodes de restriction et les justifier (préciser notamment les piézomètres et stations hydrométriques utilisés)
- Modifier la méthode de restriction des prélèvements (arrêt d'irrigation certains jours) afin que l'irrigation soit plus efficace. En effet, lorsque le jour d'autorisation est venteux, cela pose des questions d'efficacité d'irrigation et de la quantité d'eau perdue.
- Mettre en place une démarche contractuelle locale sur le territoire pour la gestion des volumes d'eau géré par un organisme unique par exemple.

-
- Allouer des volumes en fonction de la surface à irriguer par l'agriculteur et donner la possibilité de report des volumes non utilisés pour l'année suivante.

3.4 Règles de gestion futures

Dans le but de palier à la réduction de la quantité d'eau qu'ils pourront utiliser, les agriculteurs évoquent la nécessité de mettre en place des règles de gestion :

- Anticiper les résultats de l'étude volumes prélevables, et la diminution de la quantité d'eau qu'il sera permis d'utiliser
- Mieux consommer l'eau prélevée, en
 - Cultivant du maïs dans des zones non vulnérables, puisque ce sont des cultures exigeantes en eau
 - Diversifiant les cultures pour avoir des rotations agronomiquement plus intéressantes
- Retenir et stocker l'eau de pluie via des aménagements
- Réutiliser l'eau utilisée par les piscicultures et s'assurer que cette eau ne soit pas envoyée directement au Rhône mais reste sur le bassin
- Réutiliser l'eau des STEP et s'assurer que cette eau ne soit pas envoyée directement au Rhône
- Maintenir l'eau au maximum sur le territoire et permettre l'infiltration de l'eau dans la nappe :
 - revoir les aménagements urbains qui imperméabilisent les sols
 - mettre en place des haies
 - maintenir les prés
 - mettre en place des zones d'infiltrations qui permettraient d'épurer l'eau
- Mettre en place des règles d'urbanisation (zones d'expansion des crues)
- Réduire le gaspillage d'eau potable

Les agriculteurs ne sont pas vraiment favorables à remonter l'eau du Rhône, hormis pour les exploitations à l'extrême aval du bassin. Théoriquement, l'idée est intéressante mais sa viabilité technique et financière pose question. Il se peut que cet aménagement coûte plus cher que d'empêcher l'eau de sortir. Leurs arguments sont les mêmes pour l'utilisation de l'eau de l'Isère.

3.5 Qualité:

Les agriculteurs reconnaissent que l'usage en eau potable est prioritaire sur les autres, et qu'il faut poursuivre les efforts pour que l'eau soit potable.

Pistes d'actions évoquées pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin :

- Trouver des débouchés à des cultures à bas niveau d'intrants (lin et chanvre par exemple) et développer ces filières.
- Trouver des semences pour des nouvelles variétés plus résistantes à la sécheresse, plus économes en eau.
- Maintenir les arbres le long des cours d'eau (Collières notamment) et poursuivre un entretien raisonné des berges et des cours d'eau
- Continuer de mettre des bandes enherbées en bordures de cours d'eau
- Continuer de mettre en place des CIPAN
- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les Communes à proximité des routes et des cours d'eau.

-
- ➔ Reconnaître les efforts qui ont été faits par les agriculteurs pour l'amélioration de la qualité de l'eau
 - ➔ Contrôler les forages des particuliers

Tous les agriculteurs ne sont pas convaincus par les zonages réalisés à proximité des zones de captages car, étant donné la configuration de la nappe, certaines pollutions peuvent venir de plus en amont. Cependant, d'autres agriculteurs insistent sur l'importance des mesures prises sur ces zones qui peuvent permettre de diluer l'eau au niveau des captages.

Concernant la conversion en agriculture biologique sur les zones de captage, les agriculteurs ont répondu que si les débouchés pour leurs productions sont assurés, ils ne voient pas d'inconvénients à ce mode de production. Cela signifie qu'il faut que la filière existe et que les retombées socio-économiques de ce changement soient satisfaisantes

4. NOTE D'AMBIANCE ET ÉLÉMENTS DE CONCLUSION DES DEUX RÉUNIONS AMONT ET AVAL

Les agriculteurs de l'amont ressentent de véritables pressions émanant de la société et des politiques environnementales. Ils ont le sentiment que l'agriculture a une « mauvaise image ». Pourtant, ils ont l'impression de fournir des efforts depuis les dernières années pour diminuer les doses appliquées et s'adapter aux demandes de la société. Ils ont l'impression que les autres usages ne font pas face aux mêmes pressions et ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. Ils ont un sentiment d'inégalité face aux autres usages, et sont en position de réaction face à des projets comme le Center Parc, ou encore certaines politiques environnementales trop restrictives selon eux. Les agriculteurs évoquent peu les problèmes de pollutions qui nuisent à la qualité de l'eau sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire. Bien que, au fil des discussions, certains ont reconnu que la qualité de l'eau nécessitait d'être améliorée afin de transmettre aux générations futures une eau de bonne qualité. Pour ce qui est des quantités, les agriculteurs se sentent dans une impasse. La question de l'eau et en particulier des prélèvements est une problématique centrale pour leur activité, comme en témoigne leur forte participation à la réunion. Néanmoins, les résultats de l'étude Volumes prélevables à venir les laisse incertains face aux prélèvements futurs.

Au fil des discussions, il semble que les attentes face au SAGE sont :

- Le SAGE, et ces réunions, sont une opportunité de participer aux négociations sur le territoire, de communiquer sur les services rendus par les agriculteurs, de faire valoir leur droits.
- L'occasion de faire comprendre qu'ils font des efforts tous les ans pour limiter leurs prélèvements et réduire les pollutions de l'eau alors qu'ils ne sont pas certains de leurs revenus.
- L'occasion de demander une certaine équité entre les usages. Les agriculteurs seront prêts à faire des efforts à conditions d'une compensation financière liée à une baisse de rendement ou de revenu en cas de changement de pratiques agricoles (passage en AB par exemple), en

cas de mise en place de zones d'expansion des crues sur les parcelles (compensation de la perte de récolte engendrée)...

Trois agriculteurs se sont proposés pour participer aux prochains ateliers d'acteurs : Claude Piolat (Manthes), Jacques Vallon (Albon) et Matthieu Point (Pajay).

5. PRÉSENTS À LA RÉUNION

Nom et Prénom	Commune/Organisme
Chenu Philippe	ASA Revel Tourdan
Comte Emmanuel	Saint Sorlin en Valloire
Cros Laurent	Saint Sorlin en Valloire
Delaplace Eric	Jardin de Cocagne Nord Drôme
Denolly Jean-Claude	ASA de Pajay
Dessemond André	Syndicat Intercommunal pour l'Irrigation Valloire Galaure
Ducloy Patrick	Saint Sorlin en Valloire
Dupuy Patrick	Saint Sorlin en Valloire
Dubocs François	Chambre d'Agriculture de la Drôme
Eydant Lionel	Beaurepaire
Flachaire Gérard	SYGRED, Saint Marcel lès Valence
Forcheron Gérard	Bougé Chambalud
Gaucher Anaïs	Communauté de Communes Rhône Valloire
Gentil Michel	Saint Sorlin en Valloire
Gilloud François	Saint Sorlin en Valloire

Grenier Stéphane	Bougé Chambalud
Klein Robert	SYGRED, Saint Marcel lès Valence
Lucien Jérôme	Coopérative La Dauphinoise
Malin Norman	Saint Sorlin en Valloire
Margarit David	Saint Sorlin en Valloire
Morgue Gilles	Manthes
Murys Henry	Pajay
Nivon Daniel	Beaurepaire
Peran Guy	Chambre d'Agriculture de la Drôme
Petit Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
Piolat Claude	Manthes
Point Jean-Luc	Pajay
Point Mathieu	Pajay
Pourchere Micheline	Primarette
Robin Bernard	Manthes
Sauvajon Guy	Chambre d'Agriculture de la Drôme
Serve Claude	Saint Sorlin en Valloire
Serve Michel	Anneyron
Vallet Gérard	ADARII, Manthes
Vallon André	Bougé Chambalud
Vallon Jacques	Albon
Vaudaine Patrick	Beaufort

Villard Nadège	Chambre d'Agriculture de la Drôme
Arama Yannick	ACTéon (Animateur)
Monnot Laure-Amélie	ACTéon
Gruffaz Frédéric	Eau et Territoires
Constantin Bertin Christel	Animatrice SAGE
